



Déclaration préalable du Sgen-CFDT  
au CTSD 78 Moyens de surveillance 2nd degré

du 16 juin 2022

Mesdames, Messieurs,

Le Sgen-CFDT tient avant tout à remercier les services de la DOS pour les documents transmis et pour leur gentillesse et leur efficacité.

A l'examen des documents transmis, plusieurs sujets d'inquiétude :

- cette année verra encore des effectifs d'élèves en augmentation dans le 2nd degré : +562 si le power point fourni en janvier n'est pas à revoir à la hausse. Dans le même temps, le nombre de CPE, lui, stagne ; l'effectif est de 262 postes définitifs (contre 264 en 2019). Certes, on nous répète que le département des Yvelines est surdoté mais comment assurer le suivi pédagogique et éducatif avec une augmentation constante du nombre d'élèves ? D'autant plus que notre public a évolué depuis les confinements : son attention est plus volatile, le téléphone et les réseaux sociaux ont pris un plus grand ascendant sur eux, et beaucoup de parents désemparés ont laissé les rênes sur le cou de leur enfant et ces derniers vont provoquer des conflits pour chercher à l'école des limites qui les aident à se construire. A ceci vient s'ajouter la crise économique actuelle où les mots « récession », « inflation », « stagflation » leur font craindre le pire pour leur avenir mais aussi le spectre d'une guerre dont nos lycéens ont peur.

Un autre point, par ailleurs : nous aimerions savoir à titre indicatif si les rompus de temps partiels pour les postes de CPE sont en hausse ou en baisse globalement sur le département.

- Et comme le constat peut-être encore plus sombre, nous constatons le nombre bien juste d'AED au niveau du département : les établissements scolaires sont en demande d'AED supplémentaires pour assurer un meilleur encadrement des élèves, surtout que la crise sanitaire semble loin d'être finie. Il s'agit avant tout d'accompagner nos élèves dans leur parcours de vie et de formation. Il faut pour cela mettre les moyens nécessaires en créant des emplois et en réalisant les recrutements permettant l'amélioration de l'encadrement des élèves.

Et pourtant, nous le rappelons, les AED ont été, et seront encore, en première ligne éducative dans la crise du Covid car l'ombre de cette crise sanitaire se profile même durant ces mois d'été où le nombre de cas augmente quotidiennement. Et, dans le même temps, nous allons perdre le renfort AED Lutte anti-Covid attribué l'an dernier ? C'est une vérité mathématiques, voire une lapalissade, de dire que le moins n'est pas synonyme d'une valeur ajoutée.

Une équipe sur deux a dû faire face à des absences de personnel (cas positif, cas contact). Ce qui a eu pour effet d'accroître la charge de travail des AED présents. Ne doutons pas que ceci soit encore d'actualité l'an prochain.

Face à ces difficultés, l'action syndicale doit permettre d'améliorer concrètement les conditions de travail. Il y a urgence pour que le décret d'application de la loi, parue en mars, permettant la CDIisation des AED soit publié. Beaucoup d'AED dans leur 6ème et dernière année d'exercice sont dans l'attente, pour pouvoir ou non se positionner sur ce type d'emploi, ... ou d'ores et déjà chercher un autre emploi. On ne peut les laisser plus longtemps dans l'incertitude. En effet, c'est en juin que se préparent les recrutements nécessaires à la constitution des équipes de vie scolaire, qui accueilleront les élèves au 1er septembre suivant. Cependant nous venons d'apprendre que ce décret ne paraîtra que le 1er septembre or c'est maintenant que les équipes ont besoin de ce décret, pour savoir si oui ou non les AED qui en font la demande pourront être CDIés, et à quelles conditions ! De plus, le Sgen-CFDT appelle à une réflexion collective sur le statut d'AED et les perspectives de parcours qui y sont liées et nous ne saurions nous satisfaire du nouveau statut de stagiaire enseignant proposé à certains. Dans l'immédiat, le Sgen-CFDT revendique aussi l'obtention des primes REP et REP+ pour l'ensemble des personnels dont les AED font partie et l'amélioration des rémunérations de ces personnels. Comme nous l'avons dit en groupe de travail, les AED ne sont plus des étudiants comme autrefois mais des collègues dont c'est l'emploi principal et ils se trouvent actuellement dans une précarisation inacceptable.

Enfin, le Sgen-CFDT dénonce le fait que l'IPS soit indiqué globalement alors qu'il peut y avoir au sein d'un même établissement, comme un LPO, des variations d'IPS : des publics très difficiles issus de cités et qui reproduisent actuellement le système de bandes rivales de villes s'opposant avec plusieurs incidents et qui côtoient des publics plus aisés qui faussent le résultat de l'IPS. Ceci n'est pas le cas de tous les LPO selon les formations accueillies. La mixité est **bien évidemment** très positive mais c'est dommage que ces variations d'IPS ne soient pas prises en considération par une pondération autre que celle du nombre d'élèves de sections professionnelles dans un LPO.

Pour conclure cette déclaration préalable, nous rappelons ici notre demande, formulée lors du groupe de travail : nous réclamons depuis plusieurs années les indications pour les DDFPT, nous sommes d'accord qu'ils ne dépendent pas de la DSDEN mais nous n'avons jamais cette indication or cela a une incidence sur les ETP professeurs lorsque certains sont amenés à faire fonction et nous voudrions comprendre dès lors. L'ancien Directeur académique avait ajouté l'an dernier que cela avait aussi une incidence sur le personnel adulte encadrant. Donc, nous renouvelons notre demande.

En vous remerciant, Mesdames et Messieurs, de votre attention.

Sylvie Hopkins, représentante du Sgen-CFDT au CTSD des Yvelines

contact : [78@sgen.cfdt.fr](mailto:78@sgen.cfdt.fr)